



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TEMPÊTE CIARAN : POINT DE SITUATION A 12H

Arras, le 2 novembre 2023

Météo France a placé le Pas-de-Calais en vigilance orange « vents violents » et « vagues submersion » ce jeudi 2 novembre de 00h à 21h dans le cadre du passage de la tempête Ciaran. Les cours d'eau de la Liane et de la Hem sont en outre placés en vigilance orange « crues » depuis 10h. Le pic de l'épisode devrait être atteint à 13h.

1. Bilan à 12h

Effectifs mobilisés

700 personnels sont mobilisés (sapeurs-pompiers, policiers, gendarmes, ...).

Bilan humain

2 blessés légers (2 chutes à vélo à Douvrin et Saint-Nicolas).

Interventions réalisées dans le département

- **317** interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers (chutes d'arbres, chutes de matériaux chez des particuliers et sur la voie publique, chutes de câbles électriques et téléphoniques, etc) ;
- **114** interventions ont été effectuées par les policiers et les gendarmes, essentiellement pour la gestion du trafic routier suite à des chutes d'arbres ;
- **7** accidents matériels ont été recensés ;
- **7 000** clients sont actuellement privés d'électricité, principalement dans le Boulonnais, le Béthunois et le Lensois. Les particuliers ou entreprises ayant mis en place un groupe électrogène sont invités pour des raisons de sécurité à ne pas les disposer à l'intérieur et à porter une attention particulière au système de ventilation. La situation devrait être rétablie en fin de matinée ;

Transport ferroviaire

- Circulation des TER : aucun train ne circule dans la région Hauts-de-France ;
- Circulation des TGV : seule la gare TGV Calais/Frethun est desservie. Concernant la ligne TGV Lille- Paris, aucune desserte n'est réalisée en dehors des gares de départ et d'arrivée.

Trafic transmanche

- Les conditions de circulation aux abords des plateformes transmanche sont toujours fluides.
- Port de Calais : les rotations ne sont plus assurées en raison des conditions météorologiques et de la fermeture du port de Douvres ;
- Lien fixe transmanche : aucune difficulté n'est à signaler à ce stade.

Trafic routier

- Viaduc du Boulonnais : sortie obligatoire pour les camions, motos et caravanes au niveau des

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

échangeurs d'Isques et de Boulogne-sur-Mer ;

- A16 : vitesse limitée à 70 km/h dans le calaisis entre l'échangeur 42 l'échangeur 50.

2. Rappel des mesures mises en œuvre :

- Un centre opérationnel regroupant l'ensemble des services concernés (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, Enedis, préfecture, etc) est activé depuis 5h ce matin, afin de suivre l'évolution de la situation météorologique et gérer les opérations de secours ;
- L'ensemble des élus du département ont été sensibilisés dès hier. Ils ont été invités à :
 - Différer les activités sensibles aux risques météorologiques ;
 - Sécuriser les chantiers ;
 - Procéder au retrait de tout objet sur la voie publique susceptible de constituer un projectile (poubelles, panneaux publicitaires, ...) ;
 - Fermer les parcs, jardins, chemins de halage et forêts communales ;
 - Éviter les activités en plein air pour les enfants accueillis en centre de loisirs ;
 - Éviter les manifestations publiques en extérieur et interdire celles se déroulant sous des tonnelles ou chapiteaux (marchés, etc) lorsque les vents dépassent les 90km/h ;
 - Se tenir prêt à déclencher le plan communal de sauvegarde si nécessaire.
- Le dispositif de mise à l'abri déployé à destination de la population migrante présente à Calais a été renforcé. 689 personnes ont été prises en charge au sein des dispositifs temporaires, en complément des 474 personnes déjà mises à l'abri dans les CAES du département.
- Le dépassement des poids lourds sur les routes nationales et autoroutes de la région a été interdit par arrêté du préfet de région. La vitesse a également été limitée à 80km/h pour les poids-lourds et à 110 km/h pour les véhicules léger.
- Les forêts domaniales du département du Pas-de-Calais ont été fermées au public par arrêté préfectoral.

3. Rappel des consignes à suivre :

- Dans la mesure du possible, restez chez vous ;
- En cas de déplacement impérieux, limitez votre vitesse sur la route, en particulier si votre véhicule ou votre attelage est sensible aux effets du vent ;
- Ne vous promenez pas en bord de mer et des estuaires, en bord de cours d'eau ou en forêt et évitez toute activité sportive extérieure ;
- Surveillez la montée des eaux ;
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers ;
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- Différez les activités sensibles au risque météorologique ;
- Protégez les biens exposés au vent ;
- Diffusez les informations transmises par les autorités le plus largement possible à la population ;
- Soyez attentifs et restez informés de l'évolution de la situation météorologique sur <http://vigilance.meteofrance.com>.